

Note n° 45 aux retraitées et retraités adhérent à Solidaires

Le 30 mai 2018

La réunion du groupe des neuf

Voici les points les plus importants et les décisions des 9 organisations de retraité-e-s, réunies le 16 mai. Un compte-rendu plus complet a été envoyé aux militant-e-s.

Les actions du 14 juin

La pétition en ligne (<http://www.retraitesencolere.fr/>) a recueilli à ce jour (16 mai) un peu moins de 10 000 signatures malgré une période défavorable de ponts pour nos équipes. Le plus important est de la faire signer physiquement ; là où c'est fait (les marchés, par exemple) la pétition est très bien accueillie. Chaque département doit déposer ses pétitions aux parlementaires qui ont souvent tendance à nous fuir par manque de connaissance du dossier.

Un tract est adopté pour servir de modèle en ajoutant les modalités des manifestations départementales (à Paris, ce sera de Opéra à République par les Grands Boulevards, une conférence de presse se tiendra le 11 juin).

Un état des lieux des mobilisations est mis [en ligne](#) afin que chaque retraité-e trouve une manifestation près de chez lui : signalez-nous la moindre mobilisation qui n'est pas encore inscrite.

La « concertation » de la ministre Buzyn

Le système Macron, c'est prendre une décision et l'appliquer telle quelle après beaucoup de communication et un semblant de concertation. Sa ministre Buzyn applique bien cette méthode. Pour l'aide à l'autonomie, elle annonce le 28 septembre 2017 au groupe des neuf qui manifestait, la mise en place de trois groupes de travail... et ne fait rien, à part la sourde oreille à nos nombreux rappels. Elle annonce maintenant « *un cycle de rencontres pour préparer la feuille de route sur les enjeux du vieillissement* », mais visiblement pas avec les organisations syndicales. Les neuf ont décidé d'envoyer un communiqué à la presse afin de dénoncer cette « concertation » Buzyn qui refuse de recevoir les usagers des EHPAD.

L'action du 22 mai

Le projet de communiqué préparé par Solidaires est amendé puis adopté. Il appelle les retraité-e-s à affirmer le 22 mai, en tant qu'usagers, qu'ils sont attachés aux services publics et ont besoin des services publics.

Prise en charge à 100 % par la sécu de la perte d'autonomie

Les neuf ont adopté un texte piloté par Solidaires. Cette plateforme revendicative va permettre une expression à neuf, elle mérite d'être connue et d'être diffusée largement.

Forts de cette position commune, les neuf ont demandé au Président du Haut-Conseil de mettre en réflexion la prise en charge de la perte d'autonomie à 100 % par la sécu, ce qu'il a mal commencé, son projet de note titre « 5^e risque », titre qui met à part la perte d'autonomie et son financement (jour de solidarité, CASA, etc.). Les neuf vont amender ensemble cette note et demander une rencontre au Président du Haut-Conseil.

La réforme sur le changement de système de retraite

Tout est bon pour bloquer le rouleau compresseur de Macron. Les retraité-e-s qui seront fort probablement concernés par la réforme, devront y prendre part : leur pension en euros sera convertie en un certain nombre de points, avec une valeur du point déterminée chaque année de façon à pouvoir payer, avec la même somme, un nombre plus important de personnes en retraite, ce qui signifiera une baisse des pensions. Macron affirme que les retraité-e-s ne sont pas les plus pauvres, et qu'ils doivent faire des efforts vers les jeunes. Les neuf en discuteront à partir d'un projet de texte que va envoyer la CGT.

Inégalité de l'espérance de vie

Tout le monde sait que pour vivre vieux, il vaut mieux être riche et avoir les moyens de vivre bien. Les dernières [statistiques](#) de l'Insee mesurent l'ampleur des inégalités devant l'espérance de vie :

- Les 5 % des hommes les plus pauvres (470 € par mois) vivent **13 ans de moins** que les 5 % les plus riches (5 800 €). Pour les femmes, l'écart n'est « que » de 8 ans.
- Pour les très bas revenus, 100 € de plus augmentent beaucoup l'espérance de vie : de 0,9 an pour les hommes (0,7 pour les femmes) autour de 1 000 € ; puis de 0,3 an pour les hommes et 0,2 pour les femmes autour de 2 000 €. Ensuite, l'espérance de vie augmente toujours, mais faiblement.
- Les femmes vivent plus longtemps, il leur « suffit » de 1 300 € par mois pour vivre aussi longtemps que les hommes les plus riches. Elles boivent moins d'alcool, fument moins, travaillent moins longtemps et dans des métiers moins soumis aux risques professionnels...
- Les diplômés vivent plus longtemps grâce à de meilleures prévention et accès aux soins.

Prise en charge de la perte d'autonomie

Sur cette question sous les feux de l'actualité depuis les puissantes mobilisations des salarié-e-s du secteur et des usagers potentiels que sont les retraité-e-s, voici quelques éléments pour étayer vos arguments et dossiers. Le document d'où sont tirées les informations est accessible en cliquant sur le mot en violet et souligné.

Selon Opinionway-Comdata Group et son sondage, 64 % des personnes interrogées craignent la perte d'autonomie, et même 55 % des 18-24 ans ! Et 60 % pensent que la prise en charge par la Sécurité sociale est « tout à fait prioritaire », que la prise en charge par l'État doit être universelle... mais sans trop y croire car elles restent aussi ouvertes à un mode d'assurance privée obligatoire sur le même modèle que l'assurance habitation ou automobile.



Le CESE, Conseil Économique Social et Environnemental, dans son rapport, montre que l'offre d'hébergement et de services pour les personnes âgées ne répond pas aux besoins et aux attentes. Il préconise 15 mesures pour :

- prévenir, anticiper et financer la perte d'autonomie,
- adapter l'offre d'hébergement et de services aux besoins et aux attentes,
- travailler ensemble autrement pour répondre aux exigences d'un accompagnement global et digne.

Parmi ces mesures, on relève notamment l'augmentation du tarif soin pour donner des moyens aux EHPAD et la revalorisation des métiers d'encadrement des personnes âgées... mais il manque l'essentiel, le financement, dont le CESE souhaite seulement qu'il fasse l'objet d'un « large débat public ».

L'idée d'un financement de la perte d'autonomie par une deuxième journée de solidarité (et son pendant, l'augmentation de la CSG pour les personnes en retraite) semble avoir été abandonnée par le gouvernement, face à l'opposition de 2/3 des personnes interrogées et de 70 % des salarié-e-s. La première journée rapporte 3,18 milliards d'euros en 2018.

Un rapport de la CNSA détaille les recettes et les dépenses. En 2018, les 2,42 milliards d'euros de recettes de la contribution solidarité autonomie (CSA) iront aux personnes âgées (1,45 milliard), aux établissements et services médico-sociaux (0,97 milliard), aux personnes handicapées (0,97 milliard), aux départements (0,48 milliard) pour financer en partie l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Les 765 millions d'euros de contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (Casa, le 0,3 % sur les retraites) iront principalement dans les départements (84 % soit 645 millions) : 454 millions pour revaloriser l'APA à domicile, 180 millions pour la prévention de la perte d'autonomie, 6 millions pour renforcer l'accompagnement des proches aidants et soutenir le développement de l'accueil familial, 5 millions pour les fonds départementaux de compensation du handicap.

Mobilisation des retraité-e-s, en Grèce aussi

Cette rubrique internationale va devenir permanente dans notre note UNIRS, et c'est tant mieux, cela signifie que dans tous les pays, la politique de baisse des pensions ne passe pas et mobilise !

Lundi 14 mai, les retraité-e-s manifestaient dans les rues d'Athènes contre la loi Katrougalos, qui envisage de leur faire perdre de deux à trois mois de pensions en un an ! Elles ont été provoquées par les expressions de la veille du vice-ministre de la Sécurité sociale, qui a annoncé jusqu'à 18 % de réduction des retraites au 1^{er} janvier 2019. Même les petites retraites inférieures à 1 000 euros par mois seront ponctionnées.

Ces annonces font suite à la réduction de plus de 50 % en 8 ans pour certains retraité-e-s, à la disparition pour de faibles retraites de l'allocation de pauvreté, à la suppression des pensions aux veuves de moins de 55 ans.

De l'argent, il y en a ...

Le rapport très explicatif de l'ONG Oxfam et du Bureau d'analyse sociétale pour une information citoyenne, détaille l'utilisation des bénéfices record des entreprises du CAC 40. Sur la période de 2009 à 2016, suffisamment longue pour exclure des périodes annuelles, les entreprises n'ont réinvesti dans l'outil de travail pour l'améliorer que 27 % des bénéfices, ont très peu pensé aux salarié-e-s qui en ont reçu 5 % et accordé la priorité aux actionnaires en leur en donnant 67 %.

Le rapport pointe quelques pratiques scandaleuses :

- **Certaines entreprises distribuent régulièrement plus de dividendes qu'elles ne font de profits**, en puisant dans les réserves ou en empruntant, par exemple Sanofi pendant les quatre dernières années.
- **8 000 salarié-e-s ont été licenciés** par huit plans sociaux pour diminuer la masse salariale de 200 millions d'euros, qui représentent entre 0,9 % et 5,5 % des dividendes distribués (14,3 milliards d'euros dans ces entreprises ce qui permettait de payer ces emplois pendant plusieurs dizaines d'années...).
- **Augmentation des inégalités** : l'écart des salaires est passé de 96 à 119 pendant ces 7 ans. Les salarié-e-s de Carrefour ont raison de se battre, ils devraient travailler pendant plus de 25 ans pour gagner autant que leur patron en 1 mois.
- **Fraude fiscale** (optimisation dirait Macron) : toutes les entreprises du CAC 40 sont présentes dans les paradis fiscaux, les pires sont LVMH, BNP-P, Société générale et Crédit agricole.